

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret n° 2009-92 du 27 janvier 2009 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

NOR : IOCA0901614D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 4 et 62 (deuxième alinéa) ;

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 128, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102 ;

Vu la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique ;

Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;

Vu le décret n° 2007-589 du 24 avril 2007 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'ensemble des décisions du Conseil constitutionnel du 17 janvier 2008 au 17 avril 2008 déclarant inéligibles certains candidats aux élections législatives des 10 et 17 juin 2007 en application de l'article LO 128 du code électoral ;

Vu la publication générale des comptes de 2007 des partis et groupements politiques effectuée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques au *Journal officiel* du 17 décembre 2008 ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des comptes des partis et groupements politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques que les quatorze formations suivantes :

FLNKS ;

L'avenir Ensemble ;

Le groupe des non-inscrits ;

Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale ;

Mouvement la Réunion autrement ;

Objectif Guadeloupe ;

Parti progressiste démocratique guadeloupéen ;

Parti socialiste guadeloupéen ;

Rassemblement pour la Calédonie ;

Rassemblement pour la défense des intérêts de la 3^e circonscription ;

Tavini huiraatira no te ao ma'ohi (Front de libération de la Polynésie) ;

Union calédonienne ;

UPWF – Union pour Wallis et Futuna ;

Walwari,

doivent être regardées comme n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables au titre de l'exercice 2007 et perdent, en conséquence, le bénéfice de l'aide publique pour 2009 ;

Vu la communication adressée le 16 décembre 2008 au Premier ministre par le président du Sénat au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée ;

Vu la communication adressée le 17 décembre 2008 au Premier ministre par le président de l'Assemblée nationale au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en application des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé pour l'année 2009 à 74 880 685,63 euros.

Le montant de la première fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée est fixé à 34 748 481,63 euros.

Le montant de la seconde fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés au sixième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susmentionnée est fixé à 40 132 204 euros.

Art. 2. – La somme mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe I au présent décret.

Art. 3. – La somme mentionnée au troisième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe II au présent décret.

Art. 4. – Chacun des partis et groupements politiques figurant soit à l'annexe I, soit à l'annexe II doit faire connaître au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (1) son numéro SIRET, le numéro de compte bancaire sur lequel devra être versée la somme qui lui est attribuée ainsi que l'identité du titulaire de ce compte.

Art. 5. – La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 2009.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*
MICHÈLE ALLIOT-MARIE

(1) Secrétariat général (direction de la modernisation et de l'action territoriale, bureau des élections et des études politiques), place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

A N N E X E I

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREMIÈRE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2009

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2009 compte tenu de la loi sur la parité
<i>I. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions (métropole)</i>				
Union pour un mouvement populaire-UMP	10 287 207	435	153	13 122 056,65
Parti socialiste	6 432 544	291	240	10 275 042,74
UDF-Mouvement démocrate	1 920 304	358	203	2 777 012,51
Parti communiste français-PCF	1 158 559	275	239	1 875 905,45
Front national-FN	1 095 784	283	275	1 838 650,51
Les Verts	859 781	288	292	1 442 653,64
Ligue communiste révolutionnaire-LCR	534 666	252	245	897 132,93
Mouvement pour la France-MPF	356 786	212	208	598 662,48
Parti radical de gauche	365 162	48	23	504 844,15
Lutte ouvrière-LO	218 233	282	281	366 180,03
Chasse, pêche, nature et traditions-CPNT	214 389	124	122	359 730,06

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2009 compte tenu de la loi sur la parité
Le Trèfle-Les nouveaux écologistes homme-nature-animaux	99 603	91	99	163 608,55
Mouvement écologiste indépendant-MEI	77 253	72	60	123 733,19
Solidarité écologie gauche alternative-SEGA	73 220	52	32	108 232,18
Sous-total I	23 693 491	3 063	2 472	34 453 445,07
<i>II. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer</i>				
Parti communiste réunionnais	59 096	3	1	74 369,28
Tahoeraa Huiraatira	36 141	2	0	30 321,06
Mouvement indépendantiste martiniquais	21 864	4	0	18 343,15
Identité et République	17 018	1	0	28 555,04
Parti progressiste martiniquais	16 358	1	1	27 447,60
Groupement France-Réunion	11 901	1	1	19 969,06
Démocratie et République – anciennement Metz pour tous	8 746	0	1	14 675,19
Guadeloupe unie socialisme et réalités	6 955	1	1	11 670,01
Bâtir le pays Martinique	5 848	2	0	4 906,27
RAUTAHI	5 242	1	1	8 795,72
L'Action	4 920	1	0	8 255,42
No oe e te nunaa	4 743	1	1	7 958,43
Parti socialiste réunionnais	3 765	4	1	4 422,19
NOFWAP la Guadeloupe en action	3 732	2	2	6 262,04
Rassemblement démocratique pour la Martinique	3 156	1	0	5 295,55
Avenir meilleur population de la Réunion	2 756	2	3	4 624,38
La Relève	1 920	1	0	3 221,63
Union centriste et libérale	1 808	1	0	3 033,70
Mouvement libéral martiniquais	1 781	1	0	2 988,40
Parti socialiste guyanais	1 429	1	0	2 397,76
Archipel demain	1 098	1	0	1 842,37

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2009 compte tenu de la loi sur la parité
Fetia Api	1 021	0	2	856,58
Cap sur l'avenir	966	0	1	1 620,88
Parti communiste guadeloupéen	707	1	0	1 186,30
Parti pour la libération de la Martinique	661	1	0	1 109,11
Te'Avei'a	542	1	0	909,44
Sous-total II	224 174	35	16	295 036,56
Total	23 917 665	3 098	2 488	34 748 481,63

ANNEXE II

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES
DE LA SECONDE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2009

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2009
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Union pour un mouvement populaire	316	146	462	20 330 129,65
Parti socialiste	190	104	294	12 937 355,23
Parti communiste français	18	23	41	1 804 189,00
FETIA API	22	10	32	1 408 147,51
Parti radical de gauche	7	16	23	1 012 106,02
UDF - Mouvement démocrate	3	19	22	968 101,41
Les Verts	4	5	9	396 041,49
Démocratie et République - anciennement Metz pour tous	3	4	7	308 032,27
Mouvement pour la France	2	2	4	176 018,44
Parti progressiste martiniquais	3	1	4	176 018,44
Tahoeraa Huiraatira	1	2	3	132 013,83
Cap sur l'avenir	1	1	2	88 009,22
Parti communiste réunionnais	1	1	2	88 009,22
Guadeloupe unie, socialisme et réalités	1	1	2	88 009,22

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2009
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Mouvement indépendantiste martiniquais	1	0	1	44 004,61
Rassemblement démocratique pour la Martinique	0	1	1	44 004,61
Parti socialiste guyanais	0	1	1	44 004,61
Parti communiste guadeloupéen	1	0	1	44 004,61
La Relève	0	1	1	44 004,61
Total	574	338	912	40 132 204,00